

Conditionnes général du mandat à vendre
vente aux enchères online ou pour la vente directe

S.A.R.L. Monac'Art
42 bis, boulevard du Jardin Exotique
98000 Monaco

1) Le présent mandat doit être considérée comme irrévocable. Toutefois, une exception partielle à ce qui précède, la même chose peut être révoquée jusqu'à TRENTE (30) jours avant la vente aux enchères ou pour la vente directe. Dans ce cas, le Vendeur doit payer, à la maison d'enchères, la somme de toutes les commissions qui serait acquise grâce à la vente des objets; au prix du marché, avec des charges fiscales associées, en plus du remboursement de tous les frais engagés par la mandat, est également donnée dans l'intérêt du mandataire. Ce paiement doit être effectué dans les trois (03) jours à compter de communication du montant déterminé par la maison d'enchères.

2) Le Vendeur, qui garantit que toutes les marchandises sont soumises à sa propriété exclusive, libre de privilèges ou des charges de toute nature, reçus en application des titres légitimes, donne à "S.A.R.L. Monac'Art " mandat de vendre les objets répertoriés dans la liste pour son nom et son compte. Le mandat et la vente, sont régies par les dispositions des conditions les ventes générales publiées dans le catalogue près du siège et dans le web site. Le Vendeur déclare expressément connaître ces conditions et les accepter.

3) Il est précisé et convenu que, "S.A.R.L. Monac'Art ", confirmer a la propriété au prix de réserve qui est net de toute possible commission, des honoraires et / ou toute autre chose requises par la loi et / ou d'un contrat par le propriétaire ou par la maison de vente aux enchères sur son propre.

4) Les parties conviennent, dès maintenant, qui sera payé par "S.A.R.L. Monac'Art " le frais d'organisation de vente aux enchères, la publicité de vente aux enchères, l'impression et la diffusion du catalogue, les frais de gardiennage des marchandises sont repris à la vente aux enchères. Ils seront toutefois à la charge des dépenses principales jusqu'à le site d'enchères, le retrait d'objets en cas de non-vente, y compris la gestion de la relation avec le transporteur, et toutes les dépenses que la maison d'enchères a prévu au nom et au nom du Vendeur. Le propriétaire déclare de rendre libre, "S.A.R.L. Monac'Art " de la manière la plus large pour lui et ses successeurs et ayants droit pour une raison quelconque et parenté, de toute obligation de payer des compensations de toute nature à titre de dommages, remboursement, etc., dans le cas de résultats de vol, incendie, dégât. En marge de ce qui est exprimé, la maison de vente aux enchères, en termes de service, il offre payant couverture d'assurance des œuvres livrées dans les limites fixés dans le contrat avec la compagnie d'assurance.

5) Le propriétaire va payer ' à la maison d'enchères, pour l'accomplissement du mandat, une somme égale à 25% calculée sur le prix de vente, et tout autre accessoire financier subséquent, selon la loi en vigueur au moment de la facturation. Pour les œuvres d'art figuratif, avec moins de 70 ans, un montant de 4% plus de Sept cent cinquante / 750,00 euros seront appliqués, en plus de ce qui a été spécifié, le d.d.s., (droit de suite),
. Le prix de réserve est marqué à côté de la description des marchandises énumérées.
Le payé, il sera reconnu après soixante (60) jours à compter de la sentence après avoir reçu toutes les montants dus à la vente et en tout cas, après déduction de tous les montants dus à la maison d'enchères.